

Arrêté n°2021-887 modifié

Composition du Comité Electoral Consultatif

- Vu** le code de l'Education, notamment son article D.719-3 ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021, notamment son article 38 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'université des Antilles modifié et approuvé par le Conseil d'Administration du 24 juin 2021, notamment son article 35 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

La composition du Comité électoral consultatif de l'Université des Antilles est la suivante :

- Le Directeur Général des Services, ou son représentant
- Le Directeur des Affaires Juridiques, ou son représentant

En qualité de représentant(e)s des listes élues au conseil d'administration :

Pour le collège A

- Eustase JANKY
- Michel GEOFFROY
- Jean-Gabriel MONTAUBAN
- Christophe ROOS
- Raymond CESAIRE
- Georges VIRASSAMY

Pour le collège B

- Laura-Line CASSIN
- Claude HERTOIS
- Jean-Lèn LETICEE
- Dominique AURELIA-TOTO
- Serge COLOT
- Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN

Pour le collège BIATSS

- Frédéric GERARDIN
- Bruno HARAL
- Olivier PORTECOP

Pour le collège Usagers

- Meddy LUIT
- Nicolas PARVIN
- Raïssa GABOURD
- Ludovic ZACHARIE

Le représentant désigné par la Rectrice d'académie Guadeloupe, Chancelière des Universités
Le représentant désigné par le Recteur d'académie Martinique, Chancelier des Universités

En qualité de délégué(e)s des listes aux élections des conseils de l'université :

- **Conseil d'administration :**

Secteur Guadeloupe

Secteur Martinique

Pour le collège A :

- Michel GEOFFROY
- Antoine DELCROIX
- Laurence ROMANA

- Philippe JOSEPH
- Christophe ROOS
- Christophe DELIGNY
- Justin DANIEL

Pour le collège B

- Thierry CESAIRE
- Laura CASSIN
- Erick STATTNER
- Sébastien RUFFIE
- Saint-Croix RAUZDUEL
- Silvère Paul NUIRO
- Soazig LEMOINE

- René DORVILLE
- Myriam MOISE
- Axel ARTHON
- Philippe HUNEL

Pour le collège BIATSS

- Marie-Flore MOLLENTHIEL
- Frédéric GERARDIN
- Myriam RAMKELAOUAN
- Bruno HARAL
- Christophe AUDEBERT

- Olivier PORTECOP
- Léila CARDOU

Pour le collège USAGERS

- Floryan ROMAIN
- Thomas SELBONNE
- Allan COLONNETTE
- Nicolas PARVIN
- James LARROUY

- Melvine DESIR
- Raissa GABOURG

- **Commissions de la Formation et de la Vie Universitaire :**

Secteur Guadeloupe

Secteur Martinique

Pour le collège A

- Guylène AURORE
- Célia JEAN-ALEXIS
- Anny FLORY

- Jean-Georges CHALI
- Jocelyn INAMO
- Philippe BANCE

Pour le collège B

- Laurent BRUREAU
- Marlène BOUDAU
- Brigitte FACORAT-GASPARD
- Elodie VERNHET
- Sylvie BERCION
- Carole LOUIS-ROSE

- Cédric RAMASSAMY
- Bruce JNO BAPTISTE
- Jean Louis JOACHIM
- Laurent MANYRI
- Pedydy CALIARI
- Dominique ROGERS

Pour le collège BIATSS

- Michelle GILLOT
- Myriam RAMKELAOUAN
- Françoise MOULIN
- Francianne BEHARY
- Paule AUBATIN

- Pascale JEAN BAPTISTE
- Patricia MAMES



Secteur Guadeloupe

Secteur Martinique

Pour le collège USAGERS

- Célia TOI
- Nicolas PARVIN
- Weni RAFAEL
- Thierry TROMPETTE

- Coralie ARTIGNY
- Salomé BAUDIN

• Commissions de la Recherche :

Secteur Guadeloupe

Secteur Martinique

Pour le collège A

- Marie-Ange ARSENE
- Ted SOUBDHAN
- Nadège CORDEL
- Gisèle MOPHOU
- Sarra GASPARD

- Philippe JOSEPH
- Christophe ROOS
- Moustapha DRAME
- Carine DAVID

Pour le collège B

- Cristel POTIRON
- Joël RABOTEUR
- Mélody PHILIPPON
- Nicolas ROBIN
- Guillaume COUDEVILLE

- Mounim LEBRINI
- Jean Raphael GROS DESORMEAUX

Pour le collège C

- Génica LAWRENCE
- Sébastien MATHOURAPARSAD
- Elodie VERNHET
- Clara PALMISTE

- Elsa CORBIN
- Isabelle DUBOST
- Alejandra BARRIO GARCIA
- Max BELAISE

Pour le collège D

- Nathalie JACQUET
- Jean-Pierre BELLANGER

- Mickaëlle RAMASSAMY
- Cyrille GUIEU

Pour le collège E

- Grégory LETIN
- Patrick SIARRAS

- Patrick PLACIDE

Pour le collège F

- Rachida COQUIN-BOUSSISSI
- Rose-Marie NAIGRE

- Agnès FAURE

Pour le collège DOCTORANTS

- Linda COET

Article 2

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 17 novembre 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY